

Commission *Environnement et développement durable* du 8 avril 2022

Président : Xavier Timbeau

Synthèse

La séance débute par une présentation des **programmes annuels de travail 2022** du domaine de la Commission, qui sont tous sous la responsabilité du Service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Ces programmes de travail incluent plus précisément les trois domaines de l'énergie, des transports et de l'information environnementale. Parmi les travaux à citer, on retient ceux sur la transition énergétique, qui croisent des données de mobilité (données sur le parc automobile ou sur la mobilité des personnes) avec l'émission de CO₂, en vue d'étudier les déplacements professionnels et ceux du quotidien. Les travaux sur les indicateurs de développement durable vont se poursuivre pour réaliser des analyses plus fines et approfondies, en mobilisant plus de données, comme c'est le cas pour une comparaison régionale réalisée sur la base d'une sélection d'indicateurs, qui va être publiée avant la fin de l'année 2022. Parmi les travaux internationaux figurent ceux sur le classement des pays européens à partir d'indicateurs synthétiques de développement durable, afin d'analyser la position de la France. Un enrichissement progressif des données sur les comptes de l'environnement est aussi en cours et va se poursuivre, ainsi que les travaux de valorisation et diffusion sur le gaspillage alimentaire.

La séance se poursuit par la **présentation de l'Enquête sur les travaux de rénovation énergétique dans les logements (TRELO)** pour une demande d'avis d'opportunité. Il s'agit de la première enquête nationale menée auprès d'un large échantillon de particuliers, de propriétaires bailleurs et de syndicats, afin de qualifier et de quantifier les rénovations permettant d'améliorer la performance énergétique des logements. Elle contribuera à appréhender l'impact sur le terrain des politiques nationales et locales d'encouragement à la rénovation énergétique des logements. Plus particulièrement, elle permettra d'étudier les travaux réalisés, les motivations, la notoriété et l'usage des dispositifs d'aides financières. Au-delà du suivi de la rénovation aidée, l'enquête TRELO est un dispositif important d'observation qui participe à la connaissance du champ du résidentiel. La Commission accorde un avis très favorable à cette enquête.

Le troisième point à l'ordre du jour de la séance, sujet central de la réunion, aborde la question de **la mesure de la qualité des sols à l'échelle locale**, pour permettre aussi de mieux cerner les fonctions et la mesure de la santé des sols, en lien avec les nouveaux besoins d'appui aux politiques publiques nationales et internationales.

Une première présentation porte sur l'agenda des politiques publiques sur les sols et les besoins en termes de données. Ces politiques françaises, européennes et internationales soulignent les difficultés de caractérisation de l'état des sols et de leur dégradation. Selon les processus pris en compte et les seuils adoptés pour définir une dégradation donnée, des incertitudes pèsent sur l'état et la mesure de la dégradation engendrée. Malgré une offre importante de données, un besoin d'indicateurs robustes et fiables pour qualifier les fonctions, les menaces, les risques et les évolutions des sols dans le temps est exprimée, car les indicateurs existants dépendent des données disponibles, des finalités et des échelles. Leur fiabilité dépend de ces paramètres et n'est pas toujours optimale. Le défi reste la capacité de remplacer des paramètres sur les propriétés pédologiques et chimiques avec une mesure des menaces (l'érosion par exemple), des fonctions et des services rendus par les sols aux sociétés.

Il est ensuite question, dans une deuxième présentation, de l'illustration du système français sur les sols, sous la responsabilité du Groupement d'intérêt scientifique (GIS) Sol, qui inclut quatre programmes nationaux pour améliorer la connaissance et la surveillance des sols, mais aussi pour capitaliser les analyses réalisées en France. À cela s'ajoute, depuis 2020, une base de données des analyses de sols urbains (BDSolU). La stratégie partenariale qui caractérise les travaux du GIS Sol a une dimension régionale importante, ce qui explique l'implication forte des régions dans la mise à jour constante de l'inventaire pédologique régional dont la France est dotée. À l'aide de ces outils, les données sur les évolutions spatio-temporelles des sols agricoles sont capitalisées et analysées. L'ensemble des données et des informations du GIS Sol est diffusé en ligne et facilement accessible sur plusieurs sites web. Il en est de même pour la base des sites et des sols pollués, gérée par le ministère de la Transition écologique et dont les données sont accessibles depuis le portail GEORISQUES, qui fait l'objet d'une présentation ultérieure.

La séquence se poursuit avec une présentation qui met l'accent sur les fonctions des sols et les services écosystémiques qu'ils engendrent. Les services écosystémiques sont des biens et services que les sociétés peuvent directement ou indirectement tirer des écosystèmes pour assurer leur bien-être et leur fonctionnement. La multifonctionnalité écologique des sols s'exprime, selon le modèle illustré par le représentant de l'Ademe, à l'aide de

9 services écosystémiques, qui correspondent chacun à au moins une (voire plusieurs) des 7 fonctions de base dont est constitué le modèle. Les fonctions liées aux services permettent d'évaluer la santé des sols, c'est-à-dire le fonctionnement réel d'un sol par rapport à un niveau potentiel de référence. La mesure de la santé des sols, bien qu'essentielle, est néanmoins complexe, car les sols ont une hétérogénéité spatiale naturelle, liée à leur pédogénèse. La modélisation vise à obtenir un outil de diagnostic de la santé des sols qui remplace les outils partiels existants par un jeu d'indicateurs opérationnels robustes et ayant un coût raisonnable. Cela devrait mener à terme à la préfiguration d'une plateforme numérique collaborative et multi-acteurs permettant une gestion durable des sols (e-sol) : il s'agit d'un objectif ambitieux, comme on peut l'imaginer, mais qui n'est pas utopique.

Le point de vue des chercheurs est au cœur de la quatrième présentation, qui propose la perspective d'un géographe, dont les recherches portent sur l'analyse de la qualité des sols agricoles dans le cadre de la lutte contre l'érosion des sols viticoles. Ces recherches à l'échelle locale se concentrent sur les domaines viticoles, car ceux-ci sont des terroirs relativement anciens (du point de vue agricole). La lecture paysagère, un exercice de terrain habituel pour les géographes qui est complémentaire des données quantitatives, est révélatrice des stratégies de protection de l'environnement mises en œuvre par les agriculteurs au fil du temps. L'organisation spatiale que le chercheur est en mesure de reconstruire à l'aide des systèmes d'information géographique témoigne des connaissances empiriques des agriculteurs sur l'érosion des sols. Ces études confirment que les activités agricoles peuvent favoriser la conservation des sols.

Au cours des échanges, il a été rappelé que la mesure de la dégradation des sols est aussi au cœur de l'Agenda 2030 de l'Organisation des Nations unies (ONU), dont l'indicateur 15.3.1, qui concerne les sols, a été précisément défini et pour lequel la France doit fournir des données annuelles : la France a bien des difficultés pour répondre à cette demande de l'ONU. À défaut de chiffres fournis par le pays, le bureau statistique de l'ONU procède à des calculs sur la base des données disponibles et demande au pays de les valider. On peut regretter le manque de coordination, qui explique ces difficultés de rendu. Il a aussi été question des critères, des garde-fous et des labels nécessaires et qui doivent être mis en place pour caractériser les activités économiques françaises (dont l'agriculture par exemple) dans le cadre de la taxonomie verte européenne : la demande de collaboration pour constituer un réseau d'experts des sols a été exprimée en commission. Ce réseau devrait inclure le GIS Sol et le Commissariat général au développement durable du ministère de la Transition écologique. Un accord de principe est exprimé. Les questions juridiques liées à la propriété des données sur les sols ont aussi été évoquées : les réflexions à cet égard se poursuivent. Le besoin d'un outil de diagnostic des sols, notamment agricoles, similaire à celui qui existe pour les logements a aussi été cité, mais il n'existe pas encore à ce stade.

L'avis de la commission souligne le besoin de définir des indicateurs d'état, mais aussi et surtout des pressions subies par les sols, notamment en lien avec les activités socio-économiques dans les territoires, la mise en œuvre des politiques publiques et les actions de conservation de la qualité pédologique des sols. L'avis souligne aussi le besoin de poursuivre l'étude des services écosystémiques que les sols procurent, ainsi que leur mesure. La commission recommande que les différentes parties prenantes concernées par les sols travaillent ensemble dans un cadre de référence unique et cohérent, dans le respect des préconisations internationales pour favoriser la comparaison et l'harmonisation des travaux et des résultats. Elle recommande aussi le respect des conditions juridiques de mise à disposition des données et des informations sur les sols, pour qu'elles soient constamment adaptées aux besoins et aux évolutions dans le temps. Les échanges ont enfin mis en exergue les difficultés de communication de ces thématiques avec le grand public : la commission invite donc à soigner tout particulièrement cette communication pour que la thématique de la qualité des sols ne reste pas du seul domaine des spécialistes et des experts.

La commission valide ces avis en séance.